



**INITIATIVE SUR LA GOUVERNANCE À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS ARABES  
GROUPE DE TRAVAIL IV : PRESTATION DES SERVICES PUBLICS, PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ET  
RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION**

# **ORDRE DU JOUR**

**SÉMINAIRE RÉGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
SUR  
LES INSTRUMENTS ET LES POLITIQUES RÉGLEMENTAIRES**

*15 février 2007*

*Hôtel El Mechtel*

*Tunis, Tunisie*



**JEUDI 15 FÉVRIER 2007**

8.30 – 9.00	<i>Enregistrement</i>
<b>9.00 – 9.30</b>	<p><b>Séance d'ouverture du Séminaire régional de renforcement des capacités sur la mise en œuvre des instruments et des politiques réglementaires (Groupe de réflexion sur la réforme de la réglementation du Groupe de travail IV)</b></p> <p><i>Modérateur : M Josef Konvitz, Chef de la Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE.</i></p>
	<p>Observations liminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Son Excellence Béchir Takari, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Tunisie.</i></li> <li>○ <i>Mme Fiorenza Barazzoni, Directrice, Unité de simplification réglementaire, Présidence du Conseil de Ministres, Italie. Vice-présidence du Groupe de travail IV.</i></li> </ul>
<b>9.30 – 10.00</b>	<p><b>Séance 1 : Conditions préalables à la réalisation de la qualité de la réglementation</b></p> <p><i>Présidence : M. Kheireddine Ben Soltane, Conseiller Juridique et de la Législation auprès du Gouvernement, Tunisie.</i></p>
	<p>Cette séance donnera aux pays arabes l'occasion d'exposer et d'évaluer quelques-unes des conditions préalables pour assurer la qualité de la réglementation.</p>
	<p><b>Orateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>M Zouheir Skander, Directeur général, Centre d'études juridiques et judiciaires, Tunisie.</i></li> <li>○ <i>Mme Tharwat Nouredin-Abzakh, Responsable des privatisations, Commission exécutive des privatisations, Jordanie.</i></li> </ul>
	<p><b>Questions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La qualité de la réglementation passe par une politique réglementaire globale, des objectifs d'action réalistes, des mécanismes réglementaires transparents et la coordination des instruments réglementaires. Quelles conditions faut-il réunir au préalable pour y parvenir et encourager la réforme et les progrès ?</i></li> <li>• <i>Un mécanisme d'auto-examen permet-il de trouver lesquels de ces éléments sont mal établis ? À quelles difficultés se heurte-t-on pour vaincre la résistance à la réforme ?</i></li> <li>• <i>Quels enseignements les pays arabes peuvent-ils tirer de l'expérience internationale et comment peuvent-ils adapter les bonnes pratiques à leurs besoins ?</i></li> </ul>
<b>10.00 – 10.30</b>	<i>Pause</i>
<b>10.30 – 12.30</b>	<p><b>Séance 2 : Politiques de qualité de la réglementation</b></p> <p><i>Présidence : M Mohamed Lejmi, Premier Président de la Cour de Cassation, Tunisie.</i></p>
	<p><i>Cette séance est destinée à examiner les moyens de favoriser et d'assurer une réglementation de qualité. Elle permettra notamment d'examiner les questions suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Inscrire la réforme de la réglementation dans l'élaboration des politiques ;</i></li> <li>2) <i>Le rôle des organes de surveillance de la réforme de la réglementation ;</i></li> </ol>

### 3) Lignes directrices, principes et chartes de la qualité de la réglementation.

*Lors des activités passées, une Charte de la qualité de la réglementation dans la Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a été définie d'un commun accord par les pays arabes participants comme un objectif prioritaire, et elle se retrouve à ce titre dans les Plans d'action nationaux de l'Initiative sur la gouvernance à l'appui du développement dans les pays arabes qui portent sur la réforme de la réglementation.*

*Une Charte régionale de la qualité de la réglementation peut apporter des informations utiles aux pays de la région qui souhaitent (1) inscrire les principes de la réglementation de qualité dans l'élaboration de l'action publique; et (2) se rapprocher des bonnes pratiques internationales. La Charte de la qualité de la réglementation permet d'instituer le cadre rationnel de la prise de décision qui énonce les principaux concepts propres à guider les administrateurs dans les questions complexes que soulèvent la conception et la mise en œuvre d'une politique de réforme de la réglementation efficace et de qualité. Les responsables de l'élaboration des politiques peuvent y trouver une aide précieuse lorsqu'ils définissent les différentes solutions possibles et les objectifs prioritaires.*

#### **Orateurs**

- *M Panagiotis Karkatsoulis, Conseiller/Professeur, Ministère de l'Intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation, Grèce.*
- *Mme Claire Chaubert, Vice-directrice, Regulatory and Innovation Directorate, Better Regulation Executive (BRE), Cabinet Office, Royaume-Uni.*
- *M José Gerardo Traslosheros Hernández, Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie, Délégation permanente du Mexique auprès de l'OCDE, Ministère de l'Économie, Mexique.*
- *M Mohammad Jaffer Kassim, Consultant et Conseiller juridique, Ministère de la Justice, Yémen.*
- *M. Choukri Sader, Magistrat, Département de la législation et des consultations, Ministère de la Justice, Liban.*
- *M. Kheireddine Ben Soltane, Conseiller Juridique et de la Législation auprès du Gouvernement, Tunisie.*
- *M Josef Konvitz, Chef de la Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE.*

#### **Questions**

- *Comment les pays parviennent-ils à inscrire la politique réglementaire et ses objectifs dans la prise de décision et l'élaboration de l'action publique à tous les niveaux d'administration ? Quels sont les principaux obstacles et difficultés qui s'opposent à cette démarche ?*
- *Quelles institutions prennent un rôle directeur dans la conception et la mise en œuvre de la politique réglementaire ? Comment leurs rapports avec les autres institutions publiques sont-ils coordonnés ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'un organe central de surveillance ?*
- *Comment des principes réglementaires généraux peuvent-ils conduire à une réglementation de qualité ? Comment parfaire leur adaptation aux différents environnements réglementaires ?*
- *Comment les pays ont-ils tenu compte des lignes directrices internationales dans leur politique réglementaire ? Quels sont les meilleurs moyens d'en élargir l'application à l'ensemble des administrations publiques ? En quoi contribuent-elles au renforcement des capacités ?*

**12.30 – 14.00**

*Déjeuner*

<b>14.00 – 15.15</b>	<p><b>Séance 3 : Instruments et mécanismes réglementaires au service de la qualité de la réglementation</b></p> <p><b>Analyse d'impact de la réglementation (AIR)</b></p> <p><i>Présidence : M. Choukri Sader, Magistrate, Département du Législation et Consultation, Ministère de la justice, Liban</i></p>
	<p>Cette séance sera centrée sur l'AIR, instrument essentiel pour veiller à la qualité de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principaux éléments : contenu et cadre institutionnel ;</li> <li>• L'importance des mécanismes de consultation du public et de la transparence.</li> </ul> <p><b>Orateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Mme Claire Chaubert, Vice-directrice, Regulatory and Innovation Directorate, Better Regulation Executive (BRE), Cabinet Office, Royaume-Uni.</i></li> <li>○ <i>M Thomas Ferris, Économiste, Irlande.</i></li> <li>○ <i>M Panagiotis Karkatsoulis, Conseiller/Professeur, Ministère de l'Intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation, Grèce.</i></li> <li>○ <i>M Recep Kızılcık, Vice-directeur général pour les lois et les décrets, Premier Ministère, Turquie.</i></li> </ul> <p><b>Questions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Quel est le rôle de l'AIR lors de l'élaboration des politiques ? En quoi l'AIR permet-elle d'améliorer la qualité de la réglementation ? Existe-t-il d'autres moyens de mesurer les effets économiques et sociaux de la réglementation ?</i></li> <li>• <i>Quels sont les principaux avantages d'utiliser l'AIR ? Quels sont les enseignements tirés des pays qui ont mis l'AIR en application ?</i></li> <li>• <i>À quelle étape de l'action réglementaire faut-il utiliser l'AIR ? Comment faut-il assurer la coordination entre les différentes institutions publiques ? En quoi l'AIR peut-elle être un instrument efficace pour faire apparaître les effets de la réglementation ?</i></li> <li>• <i>En quoi importe-t-il d'inscrire la consultation du public dans la démarche de l'AIR ? Quels sont les autres moyens de remédier au manque de données fiables ?</i></li> </ul>
<b>15.15 – 15.45</b>	<i>Pause</i>
<b>15.45 – 17.15</b>	<p><b>Séance 4 : Instruments et mécanismes réglementaires au service de la qualité de la réglementation</b></p> <p><b>Stratégies de simplification</b></p> <p><i>Présidence : Mme Zeineb Ben Ammar Mamelouk, Présidente de l'Université Tunis El Manar, Tunisie.</i></p>
	<p>Cette séance portera sur les différents instruments utilisés lors de la mise en place des stratégies de simplification, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle de la simplification administrative dans l'effort de qualité de la réglementation ;</li> <li>• Les moyens d'inscrire dans l'AIR des mesures de simplification des procédures ;</li> <li>• Le cadre institutionnel des différents instruments de simplification.</li> </ul>

	<p><b>Orateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Mme Dominique de Vos, Directrice générale adjointe, Agence pour la simplification administrative, Cabinet du Premier ministre, Belgique.</i></li> <li>○ <i>M Rahif Hajj-Ali, Analyste principal des politiques, Unité du développement institutionnel, Ministère de la réforme administrative, Liban.</i></li> <li>○ <i>Mlle Reem Al-Botmeh, Juriste, Institute de droit, Université de Birzeit, Palestine.</i></li> <li>○ <i>Mme Ghada Ali Moussa, Coordinatrice du Département de Relations Internationales, Ministère pour le Développement de l'administration publique, Égypte.</i></li> </ul>
	<p><b>Questions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comment les autorités peuvent-elles renforcer la gestion des systèmes complexes et trop réglementés ? Comment peuvent-elles déterminer avec efficacité les principaux domaines de préoccupation ? Quels sont les instruments utilisés pour simplifier le cadre réglementaire et ses procédures ?</i></li> <li>• <i>Par « charges administratives », on peut entendre tout type de charge imposée aux particuliers, aux entreprises et à l'administration publique. Comment les autorités peuvent-elles organiser une stratégie institutionnelle intégrée face à ce problème ?</i></li> <li>• <i>En quoi l'AIR peut-elle contribuer à la définition des mesures de simplification administrative et susciter des effets de synergie au sein de l'administration ?</i></li> </ul>
17. 15 – 17.30	<p><b>Séance de clôture : récapitulation, conclusion et débat final</b></p> <p><i>Modérateur : M Josef Konvitz, Chef de la Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE.</i></p>
	<p>Les participants exposeront et débattront les résultats et les conclusions de la réunion afin d'en tirer les conséquences pour le renforcement des capacités.</p>
17.30	<p><b>Observations de clôture du Président du Group du Travail IV de l'Initiative GfD</b></p> <p><i>Son Excellence Zouheir M'Dhaffer, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du développement administratif, Tunisie.</i></p>
18.00 – 19.00	<p><b>Cocktail officiel offert par l'OCDE</b></p>